



## RAPPORT MORAL DE LA PRÉSIDENTE

La dernière année de notre contrat de projet 2015/2018 a été, encore une fois, très dense aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif.

Le centre social Le Lac a été un équipement polyvalent de proximité, il a ancré majoritairement ses activités et ses actions dans le quartier du Lac et la ville de Sedan. Quelques actions ont été mises en œuvre sur le territoire Ardenne Métropole (Les ados animent l'agglo, les Créatures fantastiques...).

Le territoire d'influence a été confronté à des bouleversements architecturaux (déconstructions, chantier permanent au sein du quartier du Lac, déménagements des familles sur d'autres quartiers, retards dans les constructions neuves) dans le cadre du programme de l'ANRU.

En fonction des besoins spécifiques des habitants et avec la préoccupation à la fois de créer du lien entre les personnes et de la cohésion sur le territoire, le centre social Le Lac a proposé des services, des activités, des actions...

Pour aider les habitants à réaliser leurs projets, le centre social Le Lac a mis également à leur disposition des moyens logistiques (locaux, matériel...) et professionnels (les compétences des personnels du centre social).

La nouvelle Maison de quartier a amplifié le taux de fréquentation de manière spectaculaire !

**La participation des usagers-habitants a été un principe méthodologique incontournable.**

On peut affirmer que l'association centre social Le Lac est connue et reconnue par une grande partie des habitants du quartier du Lac.

À noter que le centre social rayonne aussi au-delà de son territoire d'intervention.

La qualité de ses actions et leur médiatisation contribuent à donner une belle image de cet équipement.

On a relevé une demande très importante de créations de nouvelles activités et de mise en œuvre d'expériences nouvelles.

Le taux de fréquentation a été très important et démontre la nécessité de sortir de la spirale de la solitude.

Les adhérents ont pris conscience du manque de moyens humains et financiers de l'association.

On peut remarquer que la majorité des adhérents affirme la nécessité d'accueillir, dans un même lieu, toutes les générations.

**Les relations avec les services de l'État** se sont cristallisées uniquement sur les demandes de subventions liées aux différents dispositifs (Contrat de Ville, Contrats aidés, Adulte Relais, ACSE, action « La Police, c'est notre sécurité ! », agréments DDCSPP) ou des contrôles (inspections DDCSPP ACM, Politique de la ville).

On peut regretter la faiblesse des échanges sur la mise en œuvre des dispositifs, leurs financements... Ils ont été réalisés uniquement de manière bilatérale sans prendre en compte les particularités du territoire à l'exception du contrat de ville, mais de manière très incomplète.

En 2018, on peut préciser que les relations avec **la Caisse d'Allocations Familiales, Élus et techniciens, ont été extrêmement constructives.**

Au-delà du simple financeur, la Caisse d'Allocations Familiales, par la présence de ses employés sur le terrain et l'accompagnement sur les dossiers techniques, a permis au centre social de remplir ses missions avec efficacité.

La pérennité des techniciens sur le territoire sedanais a permis une meilleure connaissance du fonctionnement des partenaires réciproques.

De très nombreuses conventions ont été signées et ont fait l'objet d'un suivi réalisé en concertation. Elles ont permis aussi de nous accompagner dans la mise en œuvre des orientations fixées par la branche famille.

Le centre Le Lac a adhéré à la charte de laïcité.

Le coordonnateur CLAS a animé, avec la référente familles et une technicienne de la CAF, le REAAP regroupant les parents d'élèves élus des établissements scolaires du quartier. Les échanges avec le CLAS sont donc constants tout au long de l'année et les parents d'élèves élus ne manquent pas de faire la promotion du CLAS auprès des autres parents d'élèves.

**Les relations avec la Ville de Sedan** ont été permanentes, mais à la fois constructives.

**Sur le plan financier, la Ville a fait un effort considérable sur les délais de versement des subventions évitant ainsi les problèmes de trésorerie pour l'association.**

On peut souligner que le fil du dialogue n'a jamais été rompu malgré les retards de versements extrêmement importants concernant les dispositifs DPV et CEJ.

Les Élus de la Ville de Sedan et les Élus du conseil d'administration du centre Le Lac ont travaillé sur des dispositifs essentiels : PEDT, Contrat de Ville, CEJ...mais aussi sur l'utilisation de la nouvelle maison de quartier par le centre Le Lac.

Nous avons participé au comité de pilotage du PEDT avec les partenaires engagés (responsables des services communaux, responsables associatifs, représentants des parents, directeurs d'école...). Les Élus du centre Le Lac considèrent que le partenariat a été renforcé à travers le dispositif du Contrat de Ville. Les Élus de la Ville de Sedan ont acquiescé et défendu ardemment les dossiers du centre Le Lac dans le cadre de la Politique de la Ville. Les Élus de la Ville de Sedan et les Élus du centre Le Lac ont participé à l'élaboration du Contrat enfance jeunesse (CEJ).

Dans le cadre des nouvelles activités péri-éducatives (NAP), récemment élargies par la réforme des rythmes scolaires introduite par le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013, la Ville de Sedan a décidé, pour assurer certaines des animations prévues tout au long de l'année scolaire, de faire appel au centre Le Lac.

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du temps de l'enfant, mise en place avec le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la Ville de Sedan, avec le concours du centre Le Lac, a proposé aux jeunes âgés de 6 à 14 ans des activités gratuites durant les « petites » vacances scolaires (Toussaint, Février et Pâques).

**Dans le cadre du contrat ville géré en 2018 par Ardenne Métropole, des rencontres territoriales ont été organisées avec l'ensemble des partenaires.** Ces rencontres, animées par le service Politique de la Ville d'Ardenne Métropole avec le soutien de la cellule Politique de la Ville de la Sous-Préfecture, ont été conçues comme des temps d'échanges, de rencontres entre les partenaires.

Les opérateurs de la programmation du Contrat de Ville ont été invités à participer à ces rencontres. Un diagnostic partagé a été réalisé.

De nombreuses réunions ont été organisées avec la délégation des Solidarités de Sedan du Conseil Départemental.

Des constats communs relatifs à la problématique locale ont été formalisés ainsi qu'un diagnostic partagé et des objectifs négociés.

Cette démarche a abouti à la signature d'une convention de « soutien financier global du Conseil Départemental » au bénéfice du centre social Le Lac.

Le subventionnement de la biennale du RAMMA a fait l'objet d'une réponse positive.

Les Élus sur le canton EST de Sedan et du centre Le Lac ont travaillé ensemble sur les dossiers déposés auprès de cette collectivité.

Nos relations avec le Conseil Régional se sont traduites essentiellement par le subventionnement de la biennale du RAMMA.

La Présidente du conseil citoyen du quartier du Lac a été invitée en 2018 à l'ensemble des conseils d'administration du centre Le Lac.

La Présidente du centre Le Lac a participé à La majorité des réunions des conseils citoyens organisés par Ardenne Métropole.

Je remercie l'ensemble des partenaires financiers, les membres du conseil d'administration pour le travail accompli.